

INDEMNITES DE DEPLACEMENTS

Arbitres, Arbitres Assistants

- . Indemnité kilométrique calculée sur la distance Aller/Retour : 0,45 € du kilomètre.
(référence : itinéraire le plus rapide du serveur télématique Michelin)
- . Indemnité minimum : 27 € (de 0 à 30 km)
- . Indemnité maximum : 90,00 € (de 31 à 100 km)

Frais d'arbitrage

Pour les arbitres domiciliés en dehors du département, distance calculée à l'entrée dans le département.
Pour les échanges d'arbitres avec les Districts de Saône et Loire et du Jura, utiliser les barèmes des Districts recevant avec limitation à 100 km.

Indemnité de match

Championnats :	Seniors D1 -----	35 €
	Seniors D2 -----	33 €
	Seniors D3 -----	30 €
	Seniors D4 – D5 -----	28 €
	Seniors féminines -----	28 €
	Seniors Assistants D1-----	30 €
	Jeunes U20 -----	30 €
	Jeunes U17 -----	27 €
	Jeunes U15 -----	23 €
Coupes du district :	Arbitres centraux -----	30 €
	Arbitres assistants -----	30 €

- Opérations promotionnelles du District (déplacement compris) : 55 € la journée
- Opérations promotionnelles du District (déplacement compris) : 35 € la ½ journée

Observateurs, délégués

- . Indemnité kilométrique calculée sur la distance Aller/Retour : 0,45 € du kilomètre.
(référence : itinéraire le plus rapide du serveur Télématique Michelin)
- . Indemnité minimum : 27 € (basée sur 30 km)
- . Indemnité maximum : 90 € (basée sur 100 km)
- . Indemnité pour 2ème match sur le même site : 27 €